

MAIRIE DE BOUC BEL AIR
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE
DU Mardi 29 octobre 2019
A 18 H 30

ORDRE DU JOUR

NUMERO	NATURE DE L'AFFAIRE	RAPPORTEUR
19.07.01	Adoption du compte rendu de la séance du 23/09/2019.	M. LE MAIRE
19.07.02	Information au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	M. LE MAIRE
19.07.03	Création de trois postes permanents au registre des effectifs.	M. LE MAIRE
19.07.04	Création de deux postes non permanents pour faire face à des accroissements temporaires d'activité.	M. LE MAIRE
19.07.05	Autorisation d'engagement, modalités de recrutement et de rémunérations d'un vacataire pour les marchés forains.	M. LE MAIRE
19.07.06	Mise à disposition d'un véhicule de fonction à Monsieur le Maire et à Madame la Directrice Générale des services pour l'année 2020.	M. LE MAIRE
19.07.07	Convention de partenariat pour l'organisation du festival « Jazz sous les étoiles » - autorisation de signature.	Mme ARMANDON
19.07.08	Convention de partenariat pour l'organisation du festival « Chansons sous les étoiles » - autorisation de signature.	Mme ARMANDON
19.07.09	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre d'un soutien aux modes de garde collectifs des enfants de 0 à 3 ans – année 2020.	M. PIETRI
19.07.10	Bilan de la politique sportive municipale 2018/2019.	Mme LE MEUT
19.07.11	Budget de la commune : décision modificative n°2 – exercice 2019.	M. ALEXANDER
19.07.12	Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).	M. ALEXANDER
19.07.13	Admission en non-valeur de titres de l'exercice 2018.	M. ALEXANDER
19.07.14	Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section BA n°86 à l'Organisme Foncier solidaire (OFS) « Tous propriétaires ».	M. ALEXANDER
19 07.15	Nouveau dispositif d'aide à la rénovation des façades proposé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône – Approbation du règlement d'attribution des subventions « Opération façades ».	M. PERTUISEL
19.07.16	Questions diverses.	M. LE MAIRE